

DELIBERATION N° 2002/09-16 - PUBLICATIONS MUNICIPALES : RESULTATS DE LA CONSULTATION

Madame THOMAS, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 24 juin 2002 concernant la décision de lancer une nouvelle consultation publique pour la conception et l'impression de Ludres Expansion et Ludres Information.

Conformément à l'article 28 du Code Général des Marchés Publics, une consultation a été lancée.

9 agences de communication et entreprises d'imprimerie ont déposé des offres.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- Ludres Expansion
 - Conception : Agence TRIWAYS à VELAINÉ-en-HAYE
montant annuel du marché : 12 390,56 euros
 - Impression : Imprimerie BIALEC à NANCY
montant annuel du marché : 8 186,80 euros
- Ludres Information
 - Conception : Agence TRIWAYS à VELAINÉ-en-HAYE
montant annuel du marché : 16 779,88 euros
 - Impression : Imprimerie BIALEC à NANCY
montant annuel du marché : 10 560,55 euros

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 4 voix contre (Melle MAUSS, MM. LOMBARDET, LEFRANC et Mme BERTRAND) :

- de confirmer le choix des 2 entreprises précitées,

les crédits nécessaires étant ouverts au budget primitif 2002.